

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 MAI 2025

Délibération n°2025-08

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 22

Date de convocation : 9 mai 2025
Secrétaire de séance : Alban Bernard

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD		X		MORANDAT OLIVIER			X
	JACQUET CLAUDE		X		QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES			X	DANNACHER MICHELE			X
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			PARNAUD GILBERT	X		
	BODILLARD MARIE-CLAUDE		X		DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE		X	
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
	RABUEL CLAUDE			X	LAURENT MICHELE			X
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL POUVOIR A M. PEIGNE		X		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN		X		VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE POUVOIR A M. REYNIER		X		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE		X	
	BEGUET CHRISTIAN			X	DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE		X		HINSCHBERGER FRANCINE			X
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE	X		
	COTTEY ROMAIN			X	THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY		X		BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

OBJET : DELIBERATION RAPPORT ANNUEL

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n°2015-992 du 17 août relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Monsieur Ferré effectue une présentation du rapport annuel,

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve le rapport annuel, tel qu'énoncé,

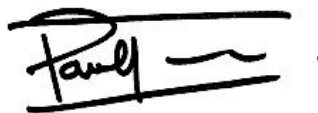
- Approuve le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers tel qu'il est présenté.
- Autorise le Président à le transmettre aux Communautés de Communes adhérentes pour information aux Maires des communes concernées et à le diffuser sur le site internet du Smidom Veyle Saône.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 16 mai 2025,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le